



Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 09/06/2022

Date d'affichage :
13/06/2022

Date de convocation :
03/06/2022

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 10
- Présents : 9
- Votants : 9

L'an deux mille vingt-deux, le 9 juin à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de BLUFFY s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Olivier TRIMBUR, Maire.

PRESENTS : M. Olivier TRIMBUR, M. Gilbert PAULY, M. Olivier WEILAND, Mme Annie REVOL, M. Gilles POSSOZ M. Alain RICHARD, Mme Marie-Christine REY, M. Laurent SEVESTRE, M. Benjamin EXCOFFIER.

EXCUSES : ...

ABSENTS : M. Sylvain STIHLE

Secrétaire de séance : M. Gilbert PAULY

1 Désignation du secrétaire de séance :

M. Gilbert PAULY est désigné secrétaire de séance.

2 Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 05 mai 2022 :

Le compte-rendu du conseil du 5 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

3 Décisions prises par délégation du conseil municipal :

Décision n° 02 05 2022 acceptations dons "Joli Mai"

4 Délibérations à l'ordre du jour :

- **Décision modificative du budget principal n° 1 :**

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'élaboration du budget, la commune prévoit les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement, notamment dans le respect du principe de la sincérité budgétaire. Au fur et à mesure de l'exécution budgétaire, certains postes peuvent avoir été sous-estimés ou surestimés ou des besoins nouveaux peuvent apparaître. Il est alors prévu que l'assemblée délibérante puisse procéder à des ajustements de crédits.

Il est donc proposé la décision budgétaire modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chapitres / comptes	Dépenses	Recettes
10 – Dotations, fonds divers et réserves 10226 – Taxe d'aménagement	1 894,41 €	
21 – Immobilisations corporelles 2111 – Terrains nus	- 1 894,41 €	
TOTAL :	0,00 €	0,00 €

Ainsi, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

Vu l'article L. 1612-11 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération n° 14 03 22 en date du 22 mars 2022 approuvant le budget primitif 2022 ;

➤ **Adopte** la présente décision modificative n° 1, équilibrée en dépenses et en recettes.

- Indemnité de gardiennage de l'église :

Monsieur le Maire rappelle au conseil que Monsieur ALLET-COCHE s'occupe depuis plusieurs années du gardiennage de l'église et des tâches associées. Une indemnité peut être versée et est représentative des frais exposés dans ce cadre.

Vu la circulaire de Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie en date du 2 juin 2021 relative au montant maximum susceptible d'être alloué au gardien de l'église pour 2021 et considérant que le point d'indice des fonctionnaires n'a pas été revalorisé depuis la dernière circulaire préfectorale, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'appliquer, pour Monsieur Claude ALLET-COCHE en charge du gardiennage de l'église de Bluffy, le plafond indemnitaire qui est maintenu à 479,86 € en 2021 pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte.

Ainsi, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

➤ **Décide** de verser à Monsieur Claude ALLET-COCHE une indemnité de **479,86 €** pour le gardiennage de l'église communale et ce au titre de l'année 2021 ;

➤ **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

5 Questions diverses :

Aménagement de la place du Bosson : Le conseil municipal se prononce favorablement sur le projet d'aménagement de la place du Bosson. Cette place sera aménagée en lieu de vie et une fontaine sera installée.

Garage du presbytère : Faisant suite à la demande de l'association, ce garage sera prêté à l'association BLUFFRUITTS, afin d'entreposer du matériel.

Sécurité routière : Dans le cadre de la sécurité routière de la traversée de Bluffy, une réflexion est menée avec le concours du conseil départemental, sur l'aménagement de deux écluses provisoires installées à la sortie du Hameau du Bosson en vue de faire ralentir tous les véhicules et ce, en toute sécurité. L'installation de deux feux tricolores dans le chef-lieu est également à l'étude.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil est levée à 20h15.

Le prochain conseil se tiendra le jeudi 7 juillet 2022.

Le secrétaire de séance,
Gilbert PAULY



Le Maire,
Olivier TRIMBUR

